



## DIADE EVOLUTION

Diade Evolution est un contrat distribué par l'UFG.  
Diade Evolution existe en version capitalisation.

### NATURE DU CONTRAT

Diade Evolution est un contrat collectif d'assurance vie de type multisupports dont les garanties sont exprimées en euros et en unités de compte

### MINIMUM DES COTISATIONS

- Cotisation initiale : minimum 8 000 €
- Cotisation exceptionnelle : minimum 300 €
- Cotisations programmées : minimum : 150 €

### GARANTIES

#### Garantie vie :

En cas de vie de l'assuré au terme de l'adhésion, l'adhérent bénéficie du paiement de la valeur de l'épargne. Le montant à payer est diminué le cas échéant, du montant dû au titre de toute avance en cours (y compris les intérêts afférents)

#### Garantie Décès :

- Garantie décès principale : En cas de décès de l'assuré avant le terme de l'adhésion, l'assureur verse au(x) bénéficiaire(s) un capital égal à la valeur de l'épargne à la date du décès
- Garantie décès accidentel : En cas de décès de l'assuré, avant l'âge de 75ans, suite à un accident, un capital supplémentaire d'un montant égal à 20% du capital garanti au titre de la garantie décès principale de l'adhésion avec un maximum de 50 000 €, sera versé au(x) bénéficiaire(s) désigné(s)

#### Garantie décès plancher optionnelle :

- Garantie décès plancher optionnelle : En cas de décès de l'assuré avant le terme de l'adhésion, l'assureur verse au(x) bénéficiaire(s) le montant correspondant à l'écart, si il est positif entre les cotisations nettes de frais et la valeur de l'épargne dans la limite de 50 000 euros. La garantie est optionnelle et ne peut être choisie qu'à l'adhésion si l'assuré a entre 18 et 70 ans (couverture jusqu'aux 75 ans de l'assuré). Les frais de cette garantie décès plancher optionnelle sont prélevés en sus des frais de gestion en fonction du capital garanti et de l'âge de l'assuré

### ARBITRAGES

#### Arbitrages individuels

Possibles à tout moment, avec un minimum de 750€ excepté pendant la période d'investissement

#### Option d'arbitrages automatiques

Investissement progressif : permet de lisser dans le temps un investissement sur les marchés financiers. Le versement est d'abord investi sur un fonds en euros puis est progressivement arbitrée, sans frais, sur une période déterminée vers les supports en unités de compte sélectionnés

Euro Dynamisé : permet de dynamiser la performance globale du contrat en arbitrant, automatiquement et sans frais, les intérêts annuels réalisés sur le(s) fonds en euros du contrat vers un (des) supports en unités de compte.

Euro distribué : permet de mettre en place des rachats partiels réguliers dont l'adhérent détermine la périodicité et le montant

Actions cliquet : permet de sécuriser les plus-values réalisées en arbitrant, automatiquement et sans frais, les plus-values d'un ou plusieurs support(s) en unités de compte vers un fonds en euros

Stop-Loss : permet de limiter les mouvements de baisse des marchés financiers en désinvestissant, automatiquement et sans frais, la totalité de l'encours disponible sur une ou plusieurs unités de compte bénéficiant de l'option en cas de dépassement du seuil de moins-value fixé initialement. Ce désinvestissement se fait au profit d'un fonds en euros

## DISPONIBILITE DU CAPITAL

---

### Rachats

Le capital est disponible à tout moment

- Rachat partiel minimum 750 €
- Rachats partiels réguliers minimum 100 € quelle que soit la périodicité

Rachat total possible à tout moment

### Fonds / Supports

Fonds en euros : Euromulti

Unités de compte : contrat multi gestionnaires de plus de 50 fonds

Deux types de gestion sont possibles : Libre ou Pilotée, assurée par des conseillers financiers

### Date d'effet

- Adhésion : J +3
- Cotisation : J +3
- Arbitrage : J (valorisation à J+3)
- Rachat : J (valorisation à J+3)

### Frais applicables

- Frais sur cotisations : 0 %
- Frais de gestion fonds euro : 0,90%
- Frais de gestion supports en unités de compte : 0,90 % par an
- Frais d'arbitrage : 0 %. Pour les arbitrages suivants, les frais sont fixés à 0,50% des montants arbitrés avec un minimum de 30 € et un maximum de 150 €
- Frais sur les options d'arbitrages automatiques : 0 %

[Pour en savoir plus, cliquez ici.](#)